



## 14ème législature

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>102513</b>  | De <b>M. Lionel Tardy</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie ) | <b>Question écrite</b>                               |
| <b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé  |   | <b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé |
| <b>Rubrique</b> > sécurité sociale   | <b>Tête d'analyse</b> > caisses                               | <b>Analyse</b> > CIPAV. dysfonctionnements.          |
| Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Date de renouvellement : <b>13/06/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |   |  |

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire à nouveau l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dysfonctionnements répétés de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV). Dans sa réponse à une précédente question écrite de 2014 (n° 52 864), Mme la ministre avait annoncé la mise en œuvre d'une mission d'appui et de contrats de gestion destinés à améliorer la qualité de service. Pourtant, les personnes affiliées à organisme de sécurité sociale se voient toujours confrontées, au moment de leur demande de liquidation de retraite, à des situations telles que des retards conséquents dans le traitement des dossiers (allant jusqu'à un an), une impossibilité d'entrer en relation avec un interlocuteur ou encore des absences de réponses aux correspondances (y compris les lettres recommandées avec accusé de réception). Ces dysfonctionnements chroniques n'ayant pas été réglés, il souhaite savoir si elle compte prendre des mesures urgentes susceptibles d'y remédier réellement rapidement.